

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada : \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

~~~~~

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-  
sés à La SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

---

La SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action  
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue  
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

## VIN SAINT-NAZAIRE

*Archevêché de Québec, 1er août 1905.*

*Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.*

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

---

*« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.*

*« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.*

*« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »*

---

**Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.**

**A. TOUSSAINT & CIE**

# LE FEU

## DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur  
n'est pas recouvert de matériaux  
incombustibles.

---

### "LINABESTOS"

est la seule planche murale

#### ENTIEREMENT A L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

#### COÛTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

---

**LA CIE DES PRODUITS  
D'AMIANTE ET DE CIMENT.  
78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.**

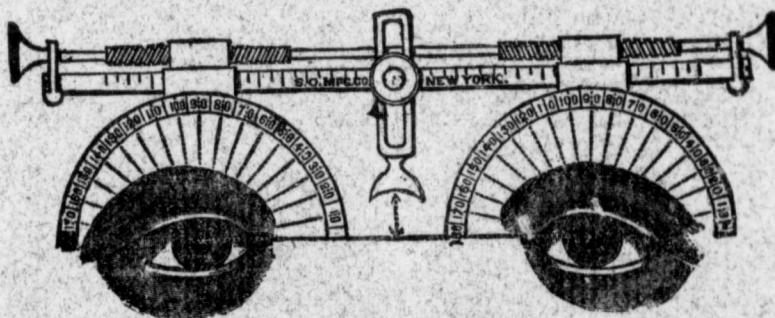
Succursales: Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,  
Sydney, C. B.

Bureau: 82 rue St-Pierre

Téléphone 263

Résidence: 15, rue Ste-Julie.

**CHARLES GAGNON,** AGENT ET COURTIFR  
D'ASSURANCES  
FEU, VIE, ACCIDENTS, MARINE, Etc.



**J.-E. GAGNON,** OPTICIEN  
SPÉCIALISTE.

PHONE 868.

160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

Pour l'examen fonctionnel de l'œil comprenant l'acuité visuelle, la réfraction et le choix des lunettes.

EXAMEN GRATUIT

Spécialité Verre Torique

Seul Fabricant de Verres à Lunette à Québec  
Comparez nos verres et le fini de notre travail.

Toutes commandes exécutées le même jour

HEURES DE BUREAU

8 heures a. m. à 8 heures p. m.

**CIERGES ET VINS DE MESSE**

**MAISON J.-B. LASNIER PÈRE**

FABRICANT DE CIERGES, BOUGIES, CHANDELLES  
IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

*La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.*

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU  
**RUE ST-GEORGES, LÉVIS.**

TÉLÉPHONES  
Bell 91  
National 159

**BILLETS** POUR TOUTES  
LES LIGNES  
DE

**BATEAUX A VAPEUR**

AGENCE DE

**THOS. COOK & SON**

**F.-S. STOCKING, 32, St-Louis  
QUÉBEC.**

**J.-E. LIVERNOIS**

LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes  
Brevetés, Parfums, Etc., Etc.

**RUE ST-JEAN, - QUÉBEC,  
CANADA.**

**LES MEILLEURES GRAINES DE SEMENCE RÉPONDENT  
SEULES AUX ESPÉRANCES DU SEMEUR.  
POURQUOI NE PAS SE LES ASSURER ?**

La maison **DÉRY** les vend à plus de 50,000 Canadiens et  
tous sont satisfaits.

**GRATIS** Le catalogue français le plus illustré et le plus complet du  
Dominion; une nouvelle édition vient de paraître; demandez-la.

**HECTOR-L. DERY, 21-23, NOTRE-DAME EST,  
MONTREAL**

**LA MEILLEURE ET LA PLUS ANCIENNE MAISON D'ÉPICERIES,  
A QUÉBEC**

**N. RIOUX & CIE**

s'honore de compter parmi ses clients un grand nombre de  
maisons d'éducation et de membres du clergé.

**AUTORISÉE A VENDRE LE VIN DE MESSE.**

NOTE:—Demandez notre "Mas de la Ville", vin sans alcool, la boisson idéale des végétariens et des abstinents.

**WILFRID LACROIX, B.A.A.**

**ARCHITECTE**

Diplômé de l'Université Laval

Téléphone 1553.

425, rue St-Jean, Québec.

**LORENZO AUGER**

**ARCHITECTE**

de l'Association des Architectes de la Province de Québec,  
de l'Institut Royal des Architectes du Dominion.

111, Côte Lamontagne, Edifice Marin



1, Rue St-Jean  
LÉVIS.

**JOS.-P. OUELLET**

**ARCHITECTE ET ÉVALUATEUR**

DIPLOMÉ : "A. A. P. Q." ————— MEMBRE DE L'I. R. A. C.

**SPÉCIALITÉ : ÉDIFICES RELIGIEUX**

28, rue Ste-Famille, QUÉBEC.

Téléphone 177

**GARAND & THIBAUT,** DOREURS,  
ARGENTEURS  
et NICKLEURS

308 $\frac{1}{2}$ , rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage  
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre  
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi : Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité : **OUVRAGE GARANTI.** Une visite est sollicitée.

Restauration de peintures et nettoyage de vieilles gravures

## LOUIS MORENCY

SCULPTEUR ET DOREUR

183, RUE ST-JEAN, QUEBEC

Spécialité : Tableaux et Gravures.

Une occasion unique est offerte à MM. les Curés d'acheter pour leur église quatre toiles anciennes représentant les Évangélistes.

## JOBIN & PAQUET VANDRY & MATTE

FERBLANTIERS  
- PLOMBIERS -



72-78, Cote d'Abraham, Québec.

Plomberie Moderne, Ventilation, Éclairage au Gaz et à l'Électricité, Téléphones et Sonneries Électriques, Système de Chauffage à Eau Chaude, à la Vapeur et à Air Chaud, Couverture en Métal, etc. Fournitures de Matériaux de Plomberie, Chauffage, Gaz, Électricité, Pompes en Cuivre et en Fonte, Tuyaux et ajustements pour Aqueduc, Poêles, Ferblanc et Cuivre, Etc.

ENTREPRENEURS  
DE

PLOMBERIE, CHAUFFAGE,  
LUMIÈRE ET CLOCHES  
ELECTRIQUES.

OUVRAGES EN TÔLE,  
FERBLANC et CUIVRE.

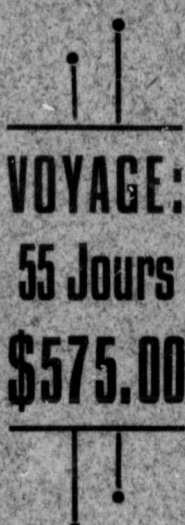
— ANGLE DES RUES —  
St-Jean et d'Youville, Québec.

## LIBRAIRIE A.-O. PRUNEAU

60, RUE ST-JEAN, QUEBEC.

Ornements d'église, Damas moirés, Taffetas en soie, Tissus en laine pour tentures et soutanes d'enfants de chœur, Toiles pour lingerie d'église, Surplis, Aubes, Bas d'aube en dentelle, Gazes or et argent, Point lamé d'or, Galons, Dentelles, Franges, Glands or et argent.

# AUX DEUX EXPOSITIONS DE LA CALIFORNIE

  
**VOYAGE:**  
**55 Jours**  
**\$575.00**

Visitant New-York, Philadelphie, Baltimore, Washington, la Nouvelle-Orléans, San-Antonio et El Paso, Texas, Globe et Phoenix, Arizona, Riverside, San Diego, Los Angeles, Santa Barbara, Del Monte, Santa-Cruz et les Arbres Géants, San-José, et San-Francisco, Cal., Salt-Lake City, pays des Mormons, Colorado-Springs et Denver, Col., Chicago et Detroit, Mich., comprenant billets, wagon-lits "Pullman", hôtels, repas, tournées "sight-seeing", entrées aux expositions, pourboires, en un mot, toutes dépenses nécessaires.

## GROUPE LIMITE

Départ de Montréal, lundi soir, le 5 avril; retour le 31 mai.

Voyage sous la direction personnelle de M. HONE ou de M. F.-D. BARIL, notre premier assistant.

**RETENEZ VOS PLACES MAINTENANT.**

Programme envoyé sur demande.

# HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9, BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTRÉAL.

31, Rue BUADÉ, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.



---

---

# SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

---

---

## SOMMAIRE

*Calendrier de la semaine*, 497. — *Les Quarante-Heures*, 497.

**Partie non officielle :** CAUSERIE DE LA SEMAINE : Tactique catholique, 498. — MUSIQUE RELIGIEUSE, 500. — CHRONIQUE DIOCÉSAINE, 502. — A TRAVERS LES DIOCÈSES : Montréal, 503 ; Ottawa, 504 ; Saint-Boniface, 504 ; Trois-Rivières, 504 ; Valleyfield, 505 ; Prince-Albert, 505. — VARIÉTÉS : Les temples de Jeanne, 506 ; Générosité d'un enfant, 508.

**Bulletin social :** FAITS ET ŒUVRES : « Les yeux qui s'ouvrent », 509.

---

---

## CALENDRIER DE LA SEMAINE

**Dimanche, 11 avril.** — QUASIMODO. I ap. Pâques.  
**Lundi, 12.** — De la férie.  
**Mardi, 13.** — S. HERMÉNÉGILDE, mart.  
**Mercredi, 14.** — S. JUSTIN, mart.  
**Jeudi, 15.** — De la férie.  
**Vendredi, 16.** — De la férie.  
**Samedi, 17.** — De la Ste Vierge.  
**Dimanche, 18.** — II ap. Pâques. SOL. DE L'ANNONCIATION. I cl.

## QUARANTE-HEURES

12 avril, Couvent de Lotbinière. — 14, Couvent de Ste-Famille. — 16, Ursulines de Québec. — 18, Beauport.

---

## PARTIE NON OFFICIELLE

---

CAUSERIE DE LA SEMAINE

### TACTIQUE CATHOLIQUE

Au cours des articles tout à fait remarquables que notre très estimé confrère *La Nouvelle-France* publie sur Pie X de vénérée mémoire, nous remarquons l'observation très opportune qui suit et qui s'adresse à bien d'autres catholiques qu'à ceux de France :

« Nos frères de France, pour un grand nombre, n'ont pas assez compris que la lutte présente est avant tout une lutte pour l'Église et la société chrétienne d'abord, et pour la patrie française ensuite, parce que le salut et la restauration de celle-ci ne peuvent être qu'une conséquence naturelle du triomphe de l'Église et de la restauration de la société chrétienne. »

En d'autres termes, chez une nation catholique où la question principalement débattue est la question religieuse, on ne sauve pas les intérêts de la patrie sans sauvegarder d'abord ceux de l'Église, on ne protège pas efficacement la vie nationale si on ne défend d'abord la vie chrétienne. Le patriotisme bien compris d'un peuple chrétien doit mettre au premier rang de ses préoccupations celle de maintenir chez lui le règne de Dieu, car le règne de Dieu assure la sauvegarde des biens les plus précieux et les plus essentiels pour ce peuple.

Autrement dit, il faut être catholique avant d'être français, anglais, canadien, et cela pour le plus grand bien même de la patrie française, anglaise ou canadienne. Vouloir agir inversement, ce n'est pas seulement trahir les obligations et les intérêts de sa foi, c'est aussi méconnaître et sacrifier ceux de la patrie elle-même.

Toujours et en tout ordre d'idées et d'obligations, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et la parole du Maître se réalise : *Celui qui aime trop sa vie la perdra.*

Il est plus facile de démontrer cette vérité à la lumière de la foi et de la raison que de la faire pénétrer dans les sentiments et dans la conduite. On a vu des peuples entiers plus attachés à leur patrie qu'à leur foi, tourner le dos à l'Église et rompre avec elle, pour s'abandonner à l'esprit de révolte et d'erreur qui ne put que leur être fatal.

Pour avoir été plus allemands que catholiques, pour avoir suivi Luther, qui sut exploiter leur esprit national antipathique à Rome autant que leur orgueil et leurs autres cupidités, la plupart des États de l'Allemagne brisèrent avec l'Église pour briser dans la suite avec toute morale publique, pour en arriver aux théories et à la pratique monstrueuses de ce que l'on a appelé d'un mot qui fait horreur au monde civilisé : *la barbarie allemande*.

L'orgueil et l'égoïsme de race qui ont séparé de l'Église l'Allemagne du Nord à la voix du « grand allemand » Luther, l'ont aussi fait rompre avec le bon sens traditionnel de l'humanité à la voix du « grand allemand » Kant, le père de la peste du modernisme, résumé de toutes les hérésies. Le même égoïsme allemand vient d'armer l'Allemagne contre l'humanité qu'elle veut dominer, vient de la lancer dans une lutte, qui est à la vérité gigantesque, mais qui peut aussi la conduire à une ruine non moins gigantesque, à une immolation sanglante de vies humaines comme le monde n'en a pas encore vu.

En face des ruines déjà accumulées, à la pensée de celles qui vont s'y ajouter, que l'on songe un peu au sort tout autre, autrement beau, pacifique et civilisateur qui eût été celui de l'Europe, si elle fût tout entière ou dans sa majeure partie restée fidèle à sa foi et unie à l'Église.

Lorsque Pie X mourant de douleur à la vue des malheurs qui s'abattaient sur le monde, laissa échapper cette plainte douloureuse : « En d'autres temps, mes prédécesseurs auraient pu arrêter cette guerre ; moi, je ne puis plus rien » ; il mesurait d'un mot toute la distance parcourue par l'Europe autrefois toute chrétienne et même toute catholique, sur le chemin de la décadence aboutissant à la barbarie.

Triste, mais trop réel et trop logique résultat des schismes et des hérésies, dans lesquels l'égoïsme de trop de peuples a poussé tant de nations chrétiennes, moins attachées à l'Église

qu'à leur sens et à leur amour propres, qu'à leurs intérêts particuliers.

Ces peuples se sont crus plus sages que le Maître qui avait dit : *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice et tout le reste vous sera donné par surcroît.* Ils ont mis de côté la seule tactique qui vaille, la tactique catholique, indiquée par le Maître. Que le Dieu miséricordieux abrège le chemin de douleurs par lequel il les y ramène.

---

---

### MUSIQUE RELIGIEUSE

La *Semaine Religieuse* doit plus qu'une simple mention aux offices de la Semaine Sainte qui ont eu lieu à la Basilique, cette année. En effet, depuis le dimanche des Rameaux jusqu'au jour de Pâques, il n'y a guère eu d'autre musique sacrée que de la grégorienne la plus belle et la plus pure.

Lors de la procession qui suivit la bénédiction des rameaux, un chœur de jeunes écoliers alternant avec les séminaristes, rendit avec piété les versets *Gloria laus et honor...*

Pendant le chant de la Passion, le dimanche des Rameaux et le Vendredi-Saint, les écoliers du Séminaire ont interprété fort bien les chœurs polyphoniques de Vittoria.

Ces chœurs, comme du reste toute la musique grégorienne restaurée, sont tout pénétrés de l'esprit et du sens liturgiques. Ils ne renferment rien de théâtral ; ils sont seulement une aide à la prière individuelle et un complément de beauté à la prière officielle de l'Église ; les sentiments qu'ils suggèrent sont ceux même du texte évangélique, interprétés, devenus plus simples, mis à la portée des fidèles.

Ces diverses parties de cette composition musicale diffèrent beaucoup par le caractère et l'interprétation selon les sentiments qu'elles contiennent ; autre chose est de rendre les cris des Juifs réclamant la sentence de mort pour Jésus, ou la mise en liberté de Barabbas, autre chose est d'évoquer les insultes audacieuses de la populace au Sauveur en croix, autre chose aussi de rappeler la tristesse tardive et inquiète des Juifs qui s'en retournent après la neuvième heure, en disant : « Celui-ci était vraiment le Fils de Dieu. »

Malgré la puissance d'une chorale d'environ quatre-vingts voix, hommes et enfants, il était facile, grâce à la sûreté et à la précision qui régnaient dans chaque partie, de suivre et de goûter la mélodie propre à chacune d'elles et par suite d'apprécier d'autant plus la belle mise en lumière de l'idée maîtresse contenue dans chaque phrase.

L'office des *Ténèbres* s'est chanté cette année d'une façon remarquablement édifiante ; il n'y a eu ni mutilation, ni escamotage ; tout s'est fait posément, malgré la pétulance bien connue des écoliers à qui pèse un peu d'ordinaire la longueur des offices de la Semaine Sainte. Chaque jour, les fidèles de plus en plus nombreux ont pu constater les résultats vraiment merveilleux qu'on a obtenus.

Les élèves du Grand et du Petit Séminaire, alternant dans le chant du 1er Nocturne et de Laudes, ainsi que dans la Psalmodie des 2e et 3e Nocturne, ont interprété la prière de l'Église d'une manière à la fois intelligente et pieuse.

Le chant de la troisième *Lamentation* a été particulièrement goûté, ainsi que le chant des *Improprès* du Vendredi-Saint. On aurait cru entendre les élèves du Séminaire Français ou du Collège Germanique, à Rome.

Les seules *Matines* de Pâques ont été chantées comme autrefois, le temps ayant fait défaut pour les préparer à la manière nouvelle ; on eut, de ce fait, l'avantage de comparer l'ancien et le nouveau système.

La chorale du Petit Séminaire, aidée de quelques amateurs, anciens élèves qui ne manquent jamais de prêter gracieusement leur concours aux fêtes solennelles, a exécuté avec l'accompagnement d'orgue de M. Henri Gagnon et sous la direction de M. Jos. Vézina, une messe à trois voix de Mawett.

Ceux qui connaissent cette messe assez courte et de style sévère, savent les difficultés qu'elle présente et les sacrifices qu'a dû coûter une exécution aussi parfaite que celle de dimanche.

Le propre de la messe a été chanté en grégorien par les élèves du Grand Séminaire ; l'oreille se familiarise vite avec ce nouveau chant ; bien plus, elle finit par le réclamer pour ainsi dire.

Au salut du Saint Sacrement, trois morceaux ont attiré l'attention : un *O Salutaris* à trois voix d'hommes et trois voix

d'enfants ; une Prière pour le Pape, à deux voix d'enfants et quatre voix d'hommes, par P. Gaisser ; enfin, un *Tantum ergo* à trois voix égales par P. Piel.

Si l'on songe à la somme d'ouvrage que représente pour tous ceux qui y ont pris part, l'exécution d'un tel programme, on ne peut s'empêcher de féliciter et les chantres et les directeurs qui les ont préparés à une épreuve qui leur fait tant d'honneur.

Puissent les efforts qu'ils ont faits pour rehausser la beauté des offices divins, en interprétant de la musique sacrée conforme à la liturgie et aux désirs du Saint-Père, retomber sur eux en fruits de bénédiction !

Outre la satisfaction d'avoir orné leur intelligence d'une connaissance on ne peut plus artistique, ils auront aussi celle d'avoir travaillé à la plus grande gloire de Dieu.

### CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

**La Semaine Sainte.** — Les offices de la Semaine Sainte ont eu cette année, à la Basilique, un cachet de solennité nouveau, grâce au concours de la chorale des élèves du Petit Séminaire et du Grand Séminaire, qui, sous la direction de M. l'abbé Joseph Pelletier, a exécuté tout le chant des Ténèbres et des offices suivant le rite grégorien.

À l'office du Jeudi-Saint, c'est S. G. Mgr Paul-Eugène Roy qui a officié et fait la consécration des Saintes Huiles. Il était assisté de MM. les abbés Ernest Nadeau, du Séminaire, comme archiprêtre, et Paul Beaudry et Paul Lapierre, séminaristes, comme diacre et sous-diacre.

Le Vendredi c'est aussi Mgr l'Archevêque de Séleucie qui a fait l'office, assisté de M. l'abbé Frs Pelletier, du Séminaire, comme archiprêtre et de MM. les abbés Adolphe Laberge et Ernest Martel.

Le sermon de la Passion a été fait par le R. P. Ruhlman, jésuite, de Montréal.

La Passion de Notre Seigneur a été chantée par MM. les abbés Eugène Laffamme, curé de la Basilique, P.-B. Garneau et Adolphe Erny, du Séminaire.

**Pâques à la Basilique.** — Samedi l'après-midi, à quatre heures étaient chantées les Matines solennelles de Pâques. C'est Son Éminence le cardinal Bégin qui les a présidées, assisté de MM. les abbés C.-N. Gariépy, directeur du Grand Séminaire, comme archiprêtre, Cyrille Gagnon du Séminaire et J.-Thomas Nadeau, chapelain du Précieux Sang, comme diacres-assistants.

Son Éminence a aussi chanté pontificalement la messe de

Pâques, dimanche, assisté de M. l'abbé C.-N. Gariépy, comme archiprêtre et de MM. les abbés Chs. Beaulieu et W. Cannon, diacres-assistants, et Philippe Sylvain et Ferdinand Côté, comme diacre et sous-diacre d'office.

Le sermon a été donné par M. l'abbé Maxime Fortin, aumonier du Couvent des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier.

Les Vêpres solennelles de Pâques ont également été présidées par Son Éminence le cardinal.

**A Giffard** — S. G. Mgr Paul-Eugène Roy, présidait, dimanche soir, à Saint-Ignace de Giffard, la cérémonie de la bénédiction du drapeau et des insignes de la Ligue du Sacré-Cœur qui vient d'être établie en cette paroisse.

Sa Grandeur a donné le sermon et chanté le salut solennel.

M. l'abbé R. Guimont, curé, ainsi que MM. les abbés Jos. Gignac et A. Fillion, P. Hébert, du Séminaire, Jules Laberge, de l'archevêché, et V. Germain, de l'Action Sociale, assistaient à cette cérémonie.

**Retraite.** — Le Jeudi-Saint au matin s'est terminée, à la Basilique, la retraite donnée aux membres de la colonie italienne de Québec. Cette retraite a été prêchée par M. l'abbé Chs. Gosselin, professeur au Collège de Lévis.

---

## A TRAVERS LES DIOCÈSES

**Montréal.** — Mgr G.-M. Lepailleur, P. D., curé de la paroisse de Saint-Enfant-Jésus de Montréal, a été nommé curé de la paroisse Saint-François d'Assise de la Longue Pointe.

Il succède en ce poste à feu M. l'abbé Lecourt.

— M. l'abbé L.-P. Perrier, curé de Saint-Lambert, ancien professeur à l'Université Laval et ancien visiteur des écoles catholiques de Montréal, succède à Mgr Lapailleur comme curé de Saint-Enfant-Jésus.

— On vient de fonder avec l'encouragement de S. G. Mgr Bruchési une *Schola Cantorum* à Montréal.

« Le but de cette Schola, dit le programme de la nouvelle association, est de réunir toutes les bonnes volontés et de grouper, comme dans une même famille, les musiciens luttant pour la même idée et poursuivant le même idéal : L'avancement de la musique d'église dans notre pays.

« Une Association Chorale, composée de voix mixtes, hommes et enfants, est adjointe à la Schola. Son rôle est d'exécuter et de propager le chant liturgique, la musique palestrinienne et la musique religieuse moderne.

« Des cours de théorie, de solfège musical et grégorien, de pose de la voix, de latin liturgique et d'ensemble vocal sont établis sous le nom de « Cours Pratiques de la Schola Cantorum ».

« Un des principaux avantages qu'auront les élèves et les associés de la Schola sera de pouvoir assister à des conférences mensuelles sur des sujets intéressant les musiciens d'église. »

Voici la série de ces conférences pour l'année 1915 :

Mai. — La musique religieuse et ses trois formes.

Juin. — L'art du maître de chapelle.

Septembre. — Le rôle de l'orgue dans les offices liturgiques.

Octobre. — Les voix d'enfants. Une maîtrise modèle.

Novembre. — Le chant populaire dans la musique religieuse.

Décembre. — Le problème du chant d'église à la campagne.

**Ottawa.** — *Le Droit* d'Ottawa vient d'entrer dans sa deuxième année de publication. Voilà un journal catholique et véritablement canadien-français qui a mené et qui mène plus que jamais de vaillantes luttes contre les ennemis de notre langue et de notre foi. Il faut lui souhaiter longue vie et prospérité.

— La législature de Toronto a voté une loi inique soi disant pour régler l'imbroglio des écoles bilingues d'Ottawa. Cette loi, attentatoire aux droits des parents, crée une Commission spéciale qui a le pouvoir d'enlever des mains de la Commission locale, élue par les pères de famille, la direction des écoles séparées, et de les faire fonctionner en dépit des opposants. La juridiction de cette Commission s'étendrait non seulement sur Ottawa, mais sur tout le nord de l'Ontario.

Voilà quels moyens on en est rendu à prendre pour écraser l'élément canadien-français et faire reculer le catholicisme dans l'Ontario.

**Saint-Boniface.** — S. G. Mgr Langevin est rentré dans sa ville épiscopale après un séjour de plusieurs mois au Texas. Sa santé s'est notablement améliorée.

Le dimanche qui a suivi son retour, à l'issue de la grand'messe, à la cathédrale S. H. le maire Lachance, de Saint-Boniface, au nom de la ville a présenté une adresse à Sa Grandeur.

Les vibrantes paroles prononcées par Monseigneur l'Archevêque en réponse à cette adresse montrèrent bien vite qu'il avait recouvré sa santé. La question des écoles, le rôle de l'Église dans le monde et particulièrement le rôle du Pape, la loyauté bien des fois attestée de la nationalité canadienne-française envers la couronne britannique, l'amour du sol canadien, l'attachement à la vieille France, les malheurs de la Belgique et du Mexique furent les intéressants sujets touchés par Sa Grandeur dans son allocution.

Espérons que la Providence, attentive aux vœux et aux prières des fidèles de St-Boniface conservera longtemps le champion des droits de l'Église et de la langue française, gardienne de la foi, dans l'Ouest.

**Trois-Rivières.** — M. l'abbé Arthur Béland, ancien curé de Saint-Mathieu de Caxton, est décédé, ces jours derniers, à la Maison Saint-Janvier, du Sault-au-Récollet, où il s'était retiré. Il était le frère de M. le chanoine Béland, curé de Maskinongé et de l'hon. Henri Béland, M. P. présentement prisonnier des Allemands en Belgique.



M. l'abbé Arthur Béland fut ordonné prêtre en 1893. Vicaire à Champlain, de 1893 à 1895, à Valmont, de 1895-1899, à Grand'Mère, de 1899 à 1900, à Prouxville, de 1900 à 1901, et à Saint-Mathieu de Caxton, de 1901 à 1902, il fut nommé, en 1902, à la cure de cette dernière paroisse. Il quitta ce poste, il n'y a pas longtemps, pour se retirer au Sault-au-Récollet, où il est mort.

**Valleyfield.** — S. G. Mgr Énard, évêque de Valleyfield, vient de publier en brochure une lettre envoyée au clergé de son diocèse et portant pour titre : *Le Prêtre-Soldat*.

Cette lettre, dit le *Progrès du Saguenay*, « devrait être lue et méditée, à cause de son opportunité, non seulement par tous les prêtres de notre pays, mais aussi par tous les hommes instruits et spécialement par les journalistes dont c'est la mission de former dans le peuple une saine mentalité et qui, confondant la thèse avec l'hypothèse, sont en train de montrer que l'idéal du prêtre des temps modernes consiste à tuer ses semblables et à verser son sang, comme le simple soldat, pour la défense de sa patrie.

« Le prêtre ne doit pas être soldat. Ministre du Christ sur la terre, sa mission est de continuer l'œuvre du divin Maître en procurant, par la parole et l'administration des Sacrements, la gloire de Dieu et le salut des âmes : mission à la fois sublime et nécessaire dont aucune loi et aucun besoin temporel ne peut le dispenser.

« Aussi bien, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, depuis l'origine du monde jusqu'à nos jours, chez tous les peuples civilisés et catholiques, depuis Constantin jusqu'à Napoléon, voyons-nous que le prêtre, personne sacrée, a été soustrait à toute obligation de service militaire : « Celui qui est engagé dans la milice de Dieu, dit saint Paul, doit être dégagé totalement des affaires du siècle. »

Ce principe est de droit divin ; il a été confirmé, dans le cours des âges, par une longue série de décrets canoniques et de lois civiles. La révolution française elle-même, qui pourtant n'a rien respecté, a néanmoins laissé subsister cette exemption. »

La loi des curés sac-au-dos est injuste et sacrilège.

Le bien accidentel, qui résulte de la présence du prêtre sous les drapeaux bien que considérable, ne peut compenser le mal qui résulte de l'abandon des paroisses, des missions, des séminaires et des écoles ; il ne saurait non plus excuser la violation inique d'un droit aussi sacré par une loi civile d'intention aussi mauvaise que cette loi française des curés sac-au-dos.

**Prince-Albert.** — S. G. Mgr Pascal est revenu d'un voyage qu'il a dû faire, à cause de l'état de sa santé, sur les côtes du Pacifique.

Le Rév. P. A.-F. Auclair, directeur du *Patriote de l'Ouest* accompagnait Sa Grandeur dans ce voyage.

Tous les fidèles de Prince-Albert ont fait une belle réception à leur vénéré Pasteur.

## VARIÉTÉS

### LES TEMPLES DE JEANNE

« Jeanne d'Arc, sauvez la France ! » C'est le dernier mot d'un soldat blessé qui expirait. Il se souleva de son lit de douleur ; il dit : « Jeanne d'Arc, sauvez la France ! » et il rendit le dernier soupir.

Le mot est admirable et vénérable. Mais ce qui me frappe surtout, c'est combien il est vrai ! Il est mystérieux et il est positif. C'est le souvenir de Jeanne d'Arc qui soutient ces merveilleux courages et qui les nourrit et qui leur fait accomplir des merveilles. Le miracle est permanent et il est un fait psychologique d'une réalité concrète. C'est parce qu'ils ont été élevés dans le culte de Jeanne d'Arc, c'est — bien plutôt — parce qu'ils se sont élevés eux-mêmes dans le culte de la grande Lorraine, qu'ils sont intrépides et invincibles.

« Ce qu'il y a de plus actuel, disait un philosophe spirituel, c'est le passé. » Ce qu'il y a de plus vivant, ce sont les grands morts. Jeanne d'Arc a trouvé les mots puissants et profonds qui survivent à ceux qui les prononcent et à ceux pour qui ils sont dits ; elle a fait les actes qui se prolongent à travers les générations et qui les animent. Jeanne d'Arc est une âme éternelle. Toutes les âmes ont l'immortalité céleste ; il y en a qui ont de plus une immortalité terrestre. Jeanne d'Arc n'a jamais été plus vivante qu'à partir de sa mort.

« Nous venons de tuer une sainte », ont dit les Anglais de Rouen. Ils se trompaient. Ils venaient de la faire vivre pour toujours. L'âme de ce soldat qui meurt en invoquant Jeanne d'Arc, c'est l'âme de Jeanne d'Arc elle-même qui survit dans son cœur pur et intrépide, comme elle survit dans des milliers, dans des millions de cœurs intrépides et purs. Jeanne d'Arc a une âme innombrable.

Voilà la merveille de l'héroïsme. Il triomphe de la mort en l'acceptant, et il s'éternise et il se multiplie. « Une tête coupée en fait renaître mille », dit l'Auguste de Corneille. Un héros détruit suscite des armées de héros.

Nos armées sont les armées de Jeanne d'Arc. C'est elle, par delà les temps, par delà les siècles, qui les crée et qui les anime. On demandait à Bismarck, après Sedan : « Maintenant que Napoléon est vaincu, à qui faites-vous la guerre ? » Il répondit : « A Louis XIV ! » Parole très juste ; car c'est bien à tout le passé

d'un peuple qu'on fait la guerre. Mais aujourd'hui, c'est à un passé plus lointain que font la guerre les Allemands. Qu'ils prennent garde ! Ils font la guerre à Jeanne d'Arc !

Ils font la guerre à tout ce qu'elle représente et à tout ce qu'elle protège. Ils font la guerre à un pays qu'elle a sanctifié et fortifié pour l'éternité par cette sanctification. Ils font la guerre à toutes ces âmes *qui sont la sienne* multipliée et faite immense.

C'est dangereux. Nos soldats sont inspirés de Jeanne puisqu'ils l'invoquent. Ils la ressuscitent en eux puisqu'ils s'unissent à elle dans la vie et dans la mort, dans la vie jusqu'à la mort, dans la mort pour refaire la vie.

Les Allemands ont rué par terre, avec fureur, la cathédrale de Reims. Mais il y a bien d'autres cathédrales de Reims ! Chaque cœur de nos soldats est une église de Jeanne, un sanctuaire de Jeanne. Chaque coup de canon dirigé contre nos troupes frappe encore la cathédrale de Reims. Toutes ces maisons vivantes de Jeanne se dressent contre eux et forment un rempart invincible.

Elle est là, la grande Lorraine, dans ces tranchées humides et sombres, aussi bien, mieux peut-être que dans les basiliques qu'elle a sacrées de sa présence. Il y a quelque risque à prétendre l'y pourchasser ou l'y écraser. Dans les poitrines de nos soldats, il y a des autels habités par l'esprit de Jeanne et qui battent de son souffle, de son âme immortelle.

« Jeanne d'Arc, sauvez la France ! » Va, petit soldat mourant pour nous, elle la sauve tous les jours ; elle la sauve pour tous tes frères à qui, en mourant, tu la lègues. Sublime héritage. Ils le soutiendront, ils l'agrandiront. Jeanne d'Arc c'est la France elle-même en tant que sublime. Cette France-là ne peut pas mourir.

ÉMILE FAGUET,  
*de l'Académie Française.*

---

**Prière aux abonnés de vérifier, à la suite de leur adresse, la date de l'échéance de leur abonnement, et de l'acquitter, s'il y a lieu, le plus tôt possible.**

## GÉNÉROSITÉ D'UN ENFANT

Le jeune comte de Chambord — il pouvait avoir alors six ou sept ans — très vif de caractère, avait bien de la peine à rester en place et on avait fort à faire pour le décider à prendre sa leçon d'écriture. Encore n'y mettait-il aucune application, regardant toujours ailleurs que sur son cahier et écrivant tout de travers, au grand désespoir de son vieux maître. Un jour l'enfant remarqua que le vieillard avait l'air tout triste et pouvait à peine retenir ses larmes. Il lui demanda aussitôt la cause de son chagrin. Le maître cherche à dissimuler, mais l'enfant le presse si bien qu'il finit par obtenir l'aveu du pauvre homme. Il avait contracté des dettes pendant sa dernière maladie et les créanciers menaçaient de le faire mettre en prison, s'il ne payait pas dans les huit jours. Il lui fallait douze cents francs. Henri fondit en larmes en entendant ce récit. Puis, soudain relevant la tête d'un air joyeux : « *N'aie pas peur, dit-il, aie confiance en moi, tu verras bien* ». Et, laissant aussitôt son vieux maître ébahi, il court précipitamment chez le roi : « Grand-père, s'écrie-t-il, *voulez-vous me promettre un louis pour chaque page d'écriture bien appliquée ?* » (1) — « *Certainement, dit Charles X, charmé autant que surpris par cet accès de bonne volonté* ».

« Henri n'en attend pas davantage ; il est déjà installé devant son pupitre. Pendant huit jours, il travaille avec une ardeur passionnée et chaque soir porte fièrement son travail au roi pour recevoir son salaire. Il ne quittait sa place que pour compter les pièces d'or qui déjà gonflaient sa bourse. — « *Fi donc, Monseigneur, lui disait son gouverneur, un Bourbon avare, cela ne s'est jamais vu !* » — Henri ne se déconcertait pas et continuait sa besogne. Enfin au bout de la semaine il avait gagné douze cents francs. Il courut alors à son vieux maître : « *Sois tranquille à présent, lui dit-il, tu n'iras pas en prison* ». Et il versa triomphalement le contenu de sa bourse entre les mains du vieillard qui pleurait de reconnaissance et de joie.

Cette anecdote montre ce que l'on pourrait obtenir de bien des enfants en s'adressant à leur cœur. Nous n'avons pas assez confiance dans leur générosité ; beaucoup seraient disposés à faire plus d'efforts pour accomplir une bonne œuvre et tirer quelqu'un d'embarras que pour se procurer un plaisir personnel.

(1) La somme est forte, on doit habituer les enfants à se contenter de récompenses modestes et craindre, en mettant trop d'argent à leur disposition, qu'ils ne perdent la notion de sa vraie valeur. Cependant, pour apprécier le fait que nous citons, il faut se souvenir qu'il se passait à la cour du roi de France.

---

## BULLETIN SOCIAL

---

### FAITS ET ŒUVRES

#### « LES YEUX QUI S'OUVRENT »

Mieux vaudrait, peut-être, remplacer le titre ci-dessus par cet autre : ceux qui se trouvent le courage qu'il faut pour les réactions nécessaires.

Mais, peu importe ! Jusqu'ici aveugles ou pusillanimes pour combattre les maux qu'engendre l'usage, comme l'abus, des liqueurs enivrantes, les chefs de peuple se sont mis tout d'un coup, à dénoncer l'alcool tueur d'énergies humaines et, un peu partout, ils ont demandé ou décrété les uns, la diminution, les autres, la suppression du commerce des liqueurs fortes.

Il a suffi, pour amener ce résultat, que les nations aient eu besoin de compter, dans une lutte où se joue leur existence, sur les forces de chacun des individus qui les composent.

On n'a pas été lent à s'apercevoir que l'alcool ôte au soldat et au marin cette précieuse qualité d'endurance qui triomphe de la fatigue, du froid, du sommeil et qui use l'effort des ennemis ; on s'est vite rendu compte, devant la nécessité d'une production intense de matériel de guerre, que seuls des ouvriers abstinents pourraient fournir, au temps voulu, les immenses quantités de munitions dont les armées ont un besoin pressant pour la campagne qui va reprendre bientôt avec une ardeur qui veut en finir tout de suite ; surtout, on a voulu s'assurer que les chefs garderaient cette lucidité d'esprit, cette suite dans les idées, cette vivacité et cette ténacité dans les décisions, sans lesquelles c'est la défaite des armées les plus fortes, les mieux disciplinées et les plus abondamment outillées.

Nous n'inventons rien. Toutes ces raisons, les rois, les présidents de république, leurs ministres — même ceux qui, avant la guerre, favorisaient le commerce des liqueurs fortes — les chefs de toutes les armées qui, actuellement se combattent l'une l'autre, en Europe, les ont fait valoir en termes énergiques.

Pas une voix discordante ne s'est élevée pour protester contre cela, si ce n'est, ici où là, celle des intéressés au maintien de la vente des boissons alcooliques, ceux dont les fortunes, édifiées sur les larmes et le sang de leurs compatriotes, seront abimées, par un retour de justice consolant, pour empêcher que plus de larmes et plus de sang ne soit versé en pure perte, dans la vaste tuerie qui dure déjà depuis trop longtemps.

Finies les légendes sur les vertus fortifiantes et stimulantes

des « gins », du « whisky », de l'absinthe et du reste. Finie la prétention que ce commerce, ruineux pour tout le monde, enrichit l'État. Renvoyés aux vieilles lunes, tous ces racontars qu'on imprime dans des livres luxueusement édités et que les brasseurs soufflent à des plumes payées cher, afin que leur cause soit plaidée devant le public berné et trompé.

Finis tous ces trucs malhonnêtes même, au Canada, excepté tout de même dans les journaux qui tirent d'innombrables épaisseurs de papier, dont chaque pouce carré se loue pour de l'or aux annonceurs d'alcool.

Si nous faisons une rapide chronique des faits antialcooliques survenus au cours du dernier mois, peut-être serait-ce rendre quelque service aux lutteurs de chez nous qui aiment trouver ensemble les armes dont le besoin se fera encore sentir ici, aussi longtemps que certains de nos gouvernants ne se seront pas trouvés le patriotisme et le sens moral nécessaires pour s'arracher, et nous arracher aussi, à l'emprise de ces vampires qui, sûrs de la complicité de quelques-uns et de la lâcheté de certains autres, comptent pour rien tout ce qui est l'honneur, la prospérité et la force des sociétés, pourvu qu'ils y fassent de « belles » affaires.

On se rappelle les arrêtés énergiques portés, au cours de cet hiver, par le gouvernement russe contre la vente de la *vodka*. Un des pays du monde où le commerce alcoolique se trouvait le plus sûrement installé a dû passer, du jour au lendemain, par mesure de salut public, au régime de la prohibition complète.

L'exemple méritait qu'on le suivît. Et cela n'a pas manqué.

En France, la Chambre des Députés a fini, ces dernières semaines, par voter l'adoption des mesures qui, pour n'être pas absolument prohibitives, n'en sont pas moins très restrictives de la vente des boissons à base alcoolique. Ainsi, dans toute l'étendue de la France, le maire d'une commune ou le préfet d'un département pourront désormais, dans les limites de leur juridiction, empêcher que ne s'établissent des débits de boisson, dans un rayon de six cents pieds autour des églises, cimetières, écoles, hôpitaux. Ainsi encore, un mineur ou un interdit sont déclarés inaptes à l'exercice personnel du métier de vendeur de boisson. Ainsi toujours, la vente de la fatale absinthe, sans être absolument défendue pour toujours en France, y est soumise pour le temps de la guerre, à certaines conditions prohibitives, qui empêcheront bien des ravages.

Évidemment, ce n'est pas un triomphe complet ; mais cet humble commencement marque un tel revirement de l'opinion en France que les nombreux lutteurs qui y continueront la lutte antialcoolique pourraient bien, d'ici peu, enregistrer de nouveaux succès.

D'un article de M. Joseph Reinach, dans le « Temps » de

Paris, nous extrayons les notes suivantes concernant la journée normale du débardeur français : De 7 à 8 heures a. m., ouvrage ; de 8 à 8.15, petit déjeuner avec accompagnement de liqueurs fortes ; 8.15 à 10, ouvrage ; 10 à 10.30, apéritif ; 10.30 à 11, ouvrage ; 11 à 12.30 p. m., déjeuner ; 2.30 à 3, ouvrage ; 3 à 3.30, collation « mouillée » de boissons enivrantes ; 3.30 à 5, ouvrage ; 5 à 5.15, apéritif... après lequel, au dire du député Reinach, le plus grand nombre des débardeurs sont en état d'ivresse. Et ceci montre assez qu'on se heurte là-bas à des obstacles qui ne sont pas petits et à des habitudes qui sont entrées chez beaucoup dans le coutumier de la vie quotidienne.

En Angleterre, où le commerce des alcools est l'un des plus importants, où des capitaux considérables sont engagés dans l'exploitation des brasseries et distilleries, où le nombre des buvettes est incalculable, on est en passe, s'il faut en croire les documents qui sont devant le public, de prohiber, sinon à coups de lois — ce qui serait pourtant le plus sûr moyen — du moins par le concours des bonnes volontés, l'abus et peut-être l'usage des liqueurs reconnues délétères.

Voici les faits :

La « Fédération des constructeurs de navires » avait, le 29 mars dernier, envoyé auprès du Chancelier de l'Échiquier, M. D. Lloyd-George, une délégation chargée de lui faire connaître jusqu'à quel point l'usage des liqueurs enivrantes chez les ouvriers paralysait certains travaux urgents que commande à l'Angleterre la nécessité de sa défense nationale.

Dans sa réponse aux représentations des délégués, le ministre anglais déclara que des trois mortels ennemis que combat présentement l'Angleterre, l'alcool est le plus terrible ; qu'il y a lieu d'en prohiber la vente, aussi longtemps que durera la guerre ; qu'en tout cas, seules des mesures radicales et complètes peuvent enrayer ce fléau.

On imagine l'émoi dans les cercles des fabricants d'alcool.

D'autant que l'opinion de Lloyd-George est celle du général French et de Lord Kitchener. Celui-ci ne se cache pas pour dire qu'il a complètement banni de sa maison, l'usage des liqueurs.

De son côté, Lord Grey, dans une lettre au « Times » suggère que le gouvernement s'empare des débits de boisson, les ferme ou les administre selon que le requièrent les circonstances critiques actuelles.

Pour achever de gâter le bonheur des marchands de boisson, Sa Majesté le roi George V vient de faire écrire au Chancelier de l'Échiquier une lettre très catégorique dont voici les principaux passages :

« Sa Majesté est convaincue qu'il faut adopter les plus vigoureuses mesures. » « Il n'y a pas le moindre doute que c'est dû en

grande partie à l'ivrognerie si nous ne pouvons nous procurer le matériel de guerre nécessaire ».

Puis le roi se déclare « prêt à payer d'exemple en renonçant à l'usage des liqueurs alcooliques et en ordonnant de ne plus en consommer dans les maisons royales ».

Au reçu de cette lettre, Lloyd-George aurait annoncé son intention de se retrancher toute liqueur forte pendant la durée de la guerre.

La presse accueille avec faveur ces exemples venus de si haut, et cela la dispose, comme d'ailleurs le public, à pousser à la roue pour l'adoption de mesures énergiques.

Dimanche dernier, dans toutes les chaires et les tribunes d'Angleterre, on a prêché l'abstinence totale et demandé à toutes les classes de la société de suivre l'exemple du roi et de ses ministres.

Quant au cabinet, il n'a pas encore arrêté les mesures à prendre, mais il le fera bientôt.

Il est assez curieux de remarquer que la campagne qui se poursuit en Angleterre n'en appelle pas aux arguments d'ordre social ou d'ordre moral, mais seulement aux raisons d'ordre économique. Le discours de Lloyd-George, surtout, est tout entier dans cette proposition qu'un ouvrier sobre produit une plus grande somme de travail, dans un espace de temps plus court, et avec plus d'habileté qu'un ouvrier adonné à la boisson, même modérément.

Et cela prouve pour jamais que si le commerce de l'alcool fait « aller » le commerce et l'industrie, il les fait aller à rebours et dans le fossé, en diminuant la production et en la rendant moins soignée.

Pendant que ces choses consolantes se passent au Royaume-Uni, on annonce d'Égypte que le gouvernement vient d'y prohiber la vente de l'absinthe.

Il n'y a pas huit jours, pas à Québec où on attend les grands maux pour appliquer les grands remèdes, mais à Berlin où les choses vont déjà mal, les autorités militaires décrétaient des peines sévères contre les vendeurs de boissons alcooliques aux soldats du Kaiser.

Le 10 mars, les membres du bureau de direction de la *Poster advertising Co. of the United States and Canada* décidaient qu'après le 31 mai 1915, la compagnie ne prendrait aucun contrat, dans les 4,000 cités des États-Unis et du Canada où elle fait affaire, pour l'annonce des liqueurs spiritueuses.

C'est bien de quoi réjouir tous ceux qui ont à cœur le bien des sociétés et des individus ; mais surtout ceux qui pensent à la beauté des âmes rachetées du Sang de Jésus-Christ.

AUBERT DU LAC.



# LES PRÉVOYANTS DU CANADA

## ASSURANCE FOND DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 31 décembre 1914 - - - - - \$584,188.43

Progression de la Compagnie jusqu'au 31 décembre 1914.

| ANNÉES | SECTIONS | SOCIÉTAIRES<br>(Actifs) | PENSIONS | ACTIF        |
|--------|----------|-------------------------|----------|--------------|
| 1909   | 45       | 1,880                   | 5,205    | \$ 16,461.94 |
| 1910   | 149      | 8,540                   | 19,269   | 72,217.94    |
| 1911   | 224      | 14,228                  | 30,910   | 170,670.80   |
| 1912   | 294      | 19,326                  | 39,211   | 284,355.82   |
| 1913   | 349      | 24,492                  | 47,957   | 423,745.31   |
| 1914   | 399      | 28,689                  | 55,541   | 584,188.43   |

Continuez cette progression pendant vingt ans, vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront **Les Prévoyants du Canada**, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

**ANTONI LESAGE,**

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Édifice "DOMINION", Québec

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";  
X. Lesage, Gérant

Agent à Québec : M. Stanislas Côté 134, Lockwell.

# LA BANQUE NATIONALE

SIÈGE SOCIAL : QUÉBEC.

Capital autorisé : Cinq millions de piastres

Capital payé : Deux millions de piastres

Réserves : Un million sept cent soixante-deux mille piastres.

## RAPIDITÉ D'ACCUMULATION D'ÉPARGNES MENSUELLES PLACÉES A 3% INTÉRÊT COMPOSÉ.

En supposant qu'un client dépose en banque \$5.00 tous les mois à compter de la naissance d'un de ses enfants, cette épargne périodique rapportera en **VINGT ET UN ANS**, la jolie somme de \$1751.91, capital et intérêts.

Le tableau suivant montre bien la progression rapide de divers montants confiés à notre département d'épargnes :

Ces **COFFRETS D'ÉPARGNES** sont mis à la disposition du public pour favoriser la pratique de l'économie dans toutes les classes de la société.

Nous invitons les cultivateurs et les ouvriers à nous confier un premier dépôt **D'UN DOLLAR**; ce dépôt leur donnera droit à un coffret qui restera leur propriété jusqu'à ce qu'ils le rendent en bon état à la Banque; celle-ci alors leur remboursera leur dépôt plus un intérêt qui sera compté aux taux courant le plus élevé.

Voici un excellent moyen de mettre quelque chose de côté pour les vieux jours ou encore pour l'avenir des enfants.

Nous serons heureux de fournir tous les renseignements voulus concernant ce **NOUVEAU SYSTÈME D'ÉPARGNE**.

## MANDATS D'ARGENT DE LA BANQUE NATIONALE

Nos succursales sont autorisées à émettre des Mandats payables dans tout le Canada, sauf le Yukon, aux taux suivants :

|                        |        |
|------------------------|--------|
| \$ 5.00 ou moins.....  | 3 sous |
| de 5.00 à \$10.00..... | 6 "    |
| de 10.00 à 30.00.....  | 10 "   |
| de 30.00 à 50.00.....  | 15 "   |

Beaucoup de nos clients et le public en général ignorent l'existence de ce service chez nous, le même que celui des Postes et des Messageries (Express); il est plus prompt et tout aussi sûr. Nos Mandats sont payables dans tous les bureaux de banques du Canada, sur présentation et sans commission. Nous vous invitons à profiter de ces remarquables avantages.

# COMPAGNIE CHINIC QUÉBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET  
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,  
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES  
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les  
grands avantages des **VERRES TORIQUES**  
sur les autres verres à lunettes ordinaires  
personne n'achèterait plus que des **VERRES  
TORIQUES**. Le foyer de ces verres est  
presque illimité tandis que dans les verres  
ordinairement vendus il n'existe guère que  
dans une partie fort limitée du centre.  
C'est le verre que tous les vrais oculistes  
prescrivent parce que c'est vraiment le seul  
qui donne **ENTIÈRE SATISFACTION**.

**P.-C. Lacasse**

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE  
40, RUE DE LA FABRIQUE

LE

SUELLES

5.00 tous  
enfants  
ET UN  
lts.

rapide de  
argnes :

ONALE

mandats  
ix taux

gnorent  
lui des  
mpt et  
ous les  
et sans  
remar-

FONDÉE AU CANADA EN 1885

## F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nicleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)  
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

### VIN DE MESSE

"SANCTUAIRE" Nous en garantissons la pureté "VATICAN"

Certificats d'authenticité approuvés par  
S. G. Mgr L'Archevêque de Montréal.

PRIX ET ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE.

FUMEZ NOTRE CIGARE

"ROYAL FAMILY"

\$2.50 LA BOITE DE 50

L'ÉGAL DU MEILLEUR CIGARE A 10 Cents.

Ecrivez aujourd'hui pour en avoir une boîte.

LAPORTE, MARTIN, Limitée

568, St-Paul, TEL. MAIN 3766 MONTREAL.

## EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUTS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LORGNONS  
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

EDITI

I  
décre  
octob  
I  
qu'il  
vente  
reliur  
A  
de \$1.  
L  
reliur  
N  
mand

47,

LA

LI

177

Editeur  
Gradu  
sépultur  
vêque d

Articl

Spéoi  
scoiaire.

## EDITION NOUVELLE ET DEFINITIVE DU **BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Le format moyen étant déjà épuisé et cela pour un temps qu'il est impossible de déterminer, nous offrons maintenant en vente le No 88, Mame, grand format, chagrin premier choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée. Prix \$12.

Aussi quelques exemplaires avec reliure de luxe aux prix de \$15. et \$18.

L'édition in-32, petit format, sera en vente en avril. Même reliure que le précédent. Prix de vente \$8. l'exemplaire.

Nous engageons nos clients à nous faire parvenir leur commande immédiatement afin d'être assuré d'un exemplaire.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

### J.-P. GARNEAU

LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND  
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

**47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.**

## LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS  
GROS ET DÉTAIL

**177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.**

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.  
GARANTIE DE SATISFACTION.

Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.  
Livres de prix.

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande.



**La Compagnie Gauthier & Frère**  
 INCORPORÉE  
**PEINTRES - DECORATEURS**

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP. Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croquis fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

**MANUFACTURE DE MIROIRS — ATELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.**

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

**La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée**  
 Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

# O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

**VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.**

Fournaies à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.  
**QUÉBEC**

---

## PICARD & DUQUET

ENF.

**HORLOGERS ET BIJOUTIERS**

36, rue St-Jean, - - - - - **QUÉBEC**

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

**SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS**

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ETC.

---

E.-M. TALBOT

TELEPHONE 2421

J.-A.-T. DIONNE

A. A. P. Q., F. R. A. J. C.

A. A. P. Q., A. R. A. J. C.

## TALBOT & DIONNE

ARCHITECTES

14, rue St-Joseph, - - - **QUEBEC.**

---

**ACHETEZ**  
— VOS —

## FOURRURES

— A LA —

**MAISON DE CONFIANCE**

**HOLT, RENFREW & Co., Limited**

RU. BUADE,

QUEBEC.



ère  
RS  
(vitraux  
in artiste  
xposition  
r l'église  
RR. PP  
Québec,  
nces du  
neadre-  
, etc.  
, etc.  
porée  
ÉBEC

# LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES  
Fondée en 1848

**BUREAU PRINCIPAL**  
**Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.**

## SUCCURSALES A QUEBEC :

**ST-ROCH**, coin des rues St-Joseph et du Pont.  
**ST-SAUVEUR**, No 801 rue St-Valier.  
**ST-JEAN-BAPTISTE**, No 479 rue St-Jean.  
**BASSE-VILLE**, No 53, rue St-Pierre.  
**LIMOILLOU**, Boulevard St-Charles.

## SUCCURSALES A LEVIS :

**RUE COMMERCIALE**, No 103, (au bas de la côte).  
**RUE EDEN**, No 20, (sur la côte).

**SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,**  
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**  
**BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.**

## BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

## COFFRETS DE SURETÉ

**COFFRETS DE SURETÉ** à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

**LA CAISSE D'ÉCONOMIE**, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles